

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier n° DP 059 414 17 00031

Date de dépôt : 28 avril 2017

Demandeur : M GUINCHI Jean-Christophe

Nature du projet : Installation de panneaux photogénérateurs en sur imposition

Adresse du terrain : 42 rue Stanislas Lukowiak

59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT

Commune de Montigny-en-Ostrevent



ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 28 avril 2017 par Monsieur GUINCHI Jean-Christophe demeurant 42 rue Stanislas Lukowiak à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- installation de panneaux photogénérateurs en sur imposition ;
- sur un terrain situé 42 rue Stanislas Lukowiak à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 17/05/2017 ;

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le
Le Maire,

02 JUIN 2017

A blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text "MONTIGNY-EN-OSTREVENT" and "(NORD)" with a star.

Jean Luc GOUERELLE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.